



Joyeuses fêtes

Madame, Monsieur,

C'était le 1er janvier 2017 : Naissance de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne après plusieurs mois de travail entre élus et agents.

Un travail qui s'est déroulé dans un esprit constructif, chacun faisant montre de solidarité tout en défendant sa commune, son ancienne intercommunalité et ce dans un objectif commun : trouver la voie de l'intérêt communautaire.

Dès le début, nous nous sommes fixés collectivement 5 objectifs pour 2017 :

- 1^{er} objectif : C'est le plus important, tout simplement apprendre à travailler ensemble et à développer cet esprit communautaire absolument indispensable pour la suite.
- 2^e objectif : Harmoniser les compétences optionnelles et supplémentaires pour garantir un niveau de service accessible à tous.
- 3^e objectif : Concrétiser les projets qui avaient été lancés précédemment par nos structures respectives.
- 4^e objectif : Établir un pacte financier et fiscal qui lie communes et communauté de communes au sein d'un territoire à visage humain.
- 5^e objectif : Cofinancer le déploiement du très haut débit numérique Internet.

Les ressources et les charges du bloc local (communes + communauté de communes) doivent être partagées pour une plus grande efficacité et assurer une vraie **solidarité**.

Chaque commune doit pouvoir exercer pleinement son rôle de proximité avec ses particularités en s'appuyant sur un maillage d'équipements et de services structurants pris en charge par la Communauté de communes.

Au seuil de l'année 2018, la CC Touraine Val de Vienne est maintenant sur les rails et saura trouver sa voie dans un monde de concentration et de métropolisation qui oublie souvent les différences, les territoires ruraux emportés dans l'engrenage du « toujours plus gros ».

Dans un cadre législatif maintenant apaisé mais dans un contexte financier toujours lourd, élus et personnels s'attacheront à faire vivre toutes les compétences dans un esprit de dialogue et d'efficacité.

Au nom du Conseil communautaire, je vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et la réalisation de tous vos projets pour l'année 2018.

Bonne lecture à tous,

Christian Pimbert.
Président de la CCTVV

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES :

Le bail entre la Communauté de communes et les deux médecins représentant la SISA de la Manse a été signé le 15 novembre dernier. Les professionnels de santé : médecins, orthophonistes, diététicienne, psychologue, infirmiers vous accueilleront dès le 4 décembre dans un espace fonctionnel, où ils seront bientôt rejoints par un kinésithérapeute.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil de développement est une instance consultative créée pour permettre à la société civile de donner un avis aux élus communautaires.

Il est obligatoire dans les communautés de plus de 20 000 habitants. Il est créé et modifié par délibération simple du conseil communautaire qui en définit sa composition. Ses membres sont des représentants bénévoles de la société civile, qui ne sont pas élus communautaires et sont issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre communautaire. Les règles de fonctionnement peuvent être définies par délibération (règlement intérieur, moyens budgétaires, conditions d'exercice...). Des salles et du matériel sont mis à disposition du Conseil de développement pour lui permettre de fonctionner.

Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospectives et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de la communauté de communes. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre. Il établit un rapport d'activité qui est examiné et débattu par le Conseil communautaire.

Ainsi le Conseil de développement de la CCTVV sera constitué de quatre collègues qui siégeront en toute indépendance :

- Un collègue activités économiques et touristiques ;
- Un collègue activités agricoles ;
- Un collègue activités de service ;
- Un collègue activités associatives.

Si vous avez envie de vous investir dans la vie locale, vous pouvez vous inscrire au sein de ces groupes : formulaire à remplir sur le site de la CCTVV : [https : www.cc-tvv.fr/conseil-de-developpement](https://www.cc-tvv.fr/conseil-de-developpement)

TRAVAUX DU MULTI-ACCUEIL COCCINELLE :

Les travaux de réhabilitation et d'agrandissement du multi-accueil Coccinelle (Ile Bouchard) débuteront au 1^{er} trimestre 2018. Afin de préserver la qualité d'accueil des enfants, il a été choisi de déplacer l'activité de la crèche dans un autre lieu.

Il n'a pas été simple de trouver des locaux vacants dans un rayon géographique proche ! Après concertation avec la PMI (Protection Maternelle Infantile), le bureau et l'équipe du multi-accueil, il a été décidé de délocaliser l'activité pour la durée des travaux (7 mois) à l'école de Sazilly et ce à partir du 4 janvier prochain.



Nous savons ce déménagement contraignant pour les familles et l'équipe du multi-accueil, cette étape est cependant nécessaire pour bénéficier, dans un avenir proche, d'un bâtiment aux normes et plus spacieux.

OUVERTURE PROCHAINE DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES !



Les travaux sont en passe d'être terminés. Ainsi, début 2018, vous pourrez retrouver l'Ami de pain, la Croix Rouge et les Restaurants du Cœur au sein de ce nouvel espace mutualisé à Sainte-Maure-de-Touraine !

VOIE VERTE RICHELIEU-CHINON

Après les travaux de terrassement de cet été, le revêtement définitif a été posé dans le courant du mois d'octobre. Il a d'emblée été très apprécié, notamment par son esthétisme et sa couleur qui s'harmonisent parfaitement avec l'environnement préservé des paysages traversés. Les barrières d'accès et la signalétique seront toutes posées d'ici la fin de cette année. Suivront des plantations sur certains sites.

Mais la réhabilitation ne s'arrête pas là, les travaux des anciennes gares de Richelieu, Champigny sur Veude, Coutureau et Ligré commenceront dès le mois de janvier 2018 pour être livrés progressivement à partir du mois de juillet.

Enfin, des outils scénographiques sont actuellement à l'étude afin d'offrir aux visiteurs, dès l'été prochain, la première voie verte numérique de France !



La compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) va constituer une compétence supplémentaire obligatoire pour la CCTVV à partir du 1^{er} janvier 2018 !

Elle est issue des lois du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) modifiée par la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

• En quoi cela consiste ?

Exercée à une échelle hydrographique cohérente (celle du bassin versant) et ignorant des limites administratives, l'objectif est de tendre vers une approche plus intégrée de l'eau et de l'aménagement du territoire. Ses missions sont définies à l'article L211-7 du Code de l'environnement.



En effet, après avoir identifié les enjeux d'intérêt général liés aux milieux aquatiques (qualité, diversité, résilience...) et au risque inondation, une stratégie d'intervention, en concertation avec l'ensemble des acteurs, pourra être mise en œuvre.

• Quels sont les cours d'eau concernés ?

Tous les cours d'eau présents sur le territoire de la CCTVV sont intégrés dans cette nouvelle compétence. Pour la Manse, le Ruau de Panzoult, le Réveillon et leurs affluents, le syndicat de la Manse avait déjà initié ce travail.

• Qu'est-ce que cela change en matière de responsabilités ?

- **Pour la commune** : cela ne modifie pas l'exercice du pouvoir de police du Maire qui continuera à partir du 1^{er} janvier 2018 ses missions de :

- Police générale (comprenant la prévention des inondations) ;
- Police spéciale (en particulier la police de conservation des cours d'eau non domaniaux, sous l'autorité du Préfet) ;
- Compétences en matière d'urbanisme.

Le Maire devra toujours informer préventivement les administrés, prendre en compte les risques dans les documents d'urbanisme et dans la délivrance des autorisations d'urbanisme, assurer la mission de surveillance et d'alerte, organiser les secours en cas d'inondation...

- **Pour le riverain** : Les propriétaires riverains restent responsables de l'entretien de la végétation des cours d'eau en vue de préserver le libre écoulement des eaux. Les droits et obligations sont encadrés par la réglementation, notamment par l'article L215-2 du Code de l'environnement précisant que les berges et le lit mineur des cours d'eau non domaniaux appartiennent aux propriétaires riverains. Les cours d'eau domaniaux (Vienne, Creuse) sont sous la responsabilité de l'État. Cet entretien régulier fait l'objet de modalités (d'un point de vue environnemental) encadrées par les articles L215-14 et R215-2 du même Code.

• Comment sera exercée cette compétence sur notre territoire ?

À l'issue des diagnostics et enjeux identifiés, sous réserve de la reconnaissance d'un intérêt public, des travaux pourront être engagés sur des terrains privés dans le cadre d'un programme d'actions via une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui sera soumise à enquête publique.

Pour assurer au mieux l'ensemble des missions de cette nouvelle compétence obligatoire, la CCTVV a souhaité la transférer au Syndicat de la Manse étendu, acteur déjà incontournable sur une partie de notre territoire. A terme, les techniciens de rivières pourront ainsi accompagner et conseiller les propriétaires riverains dans les travaux d'entretien qui leur incombent.



• Est-il prévu la mise en place d'une Taxe GeMAPI comme le permet la loi ?

Il n'est pas prévu de mettre en place une nouvelle taxe dédiée à cette compétence.

Pour tout renseignement complémentaire : environnement@cc-tvv.fr

■ ORDURES MÉNAGÈRES

FINANCEMENT DU SERVICES DES ORDURES MÉNAGÈRES

La communauté de communes est chargée d'assurer le financement du service des ordures ménagères et déchets assimilés via une contribution versée par les habitants et les entreprises qui bénéficient du service.

Ce service, qui comprend la collecte et l'élimination des déchets, la gestion des déchetteries, la fourniture des sacs poubelles, est géré quotidiennement par le SMICTOM du Chinonais, syndicat mixte auquel adhère la communauté de communes.

A la suite d'un large débat, le conseil communautaire a décidé de maintenir la Redevance des Ordures Ménagères (REOM), plutôt que d'opter pour la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Ce choix nécessitera d'harmoniser les tarifs de REOM sur tout le territoire de la CCTVV afin qu'une même catégorie de ménage ou

d'entreprise soit assujettie à un tarif identique.

Les mairies sont chargées de mettre à jour et de fournir les fichiers des usagers du service à la communauté de communes qui effectue la facturation. Le Trésor Public est chargé de recouvrer la recette.

Pour signaler toute modification de votre situation, nombre de personnes, changement d'adresse... Vous devez le signaler à votre mairie de résidence.

À défaut, le maximum sera facturé.

Pour toute question relative au paiement de votre facture, il convient d'appeler le Trésor Public au 02 47 58 50 40.

**Un nouveau site Internet
POUR MIEUX VOUS INFORMER**

www.cc-tvv.fr

La CCTV

- Liste des communes (Horaires, coordonnées)
- Conseil communautaire (Membres) Comptes-rendus...
- Services communautaires (Contacts)
- Marchés publics
- Chantiers en cours
- Publications

Tourisme

- Office de tourisme Azay-Chinon Val de Loire
- Voie verte
- Taxe de séjour

Sports

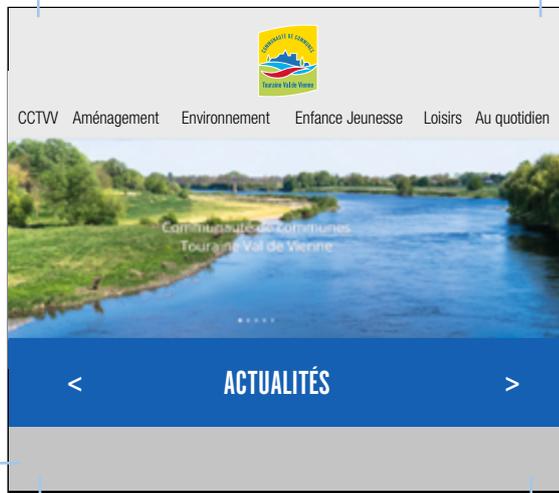
- Équipements communautaires

Développement Économique

- Le territoire
- Aides aux entreprises
- Zones d'activités
- Emploi et insertion professionnelle

Aménagement - Urbanisme

- PLUi CCTV
- PLU communaux en cours
- ADS (Instruction des permis de construire - Contacts)
- Geoportail de l'urbanisme



Actualités

- Dates et comptes-rendus conseils communautaire - Planning Enfance jeunesse - Infos éco. - Spectacles - ...

Culture

- Agenda de la saison culturelle
- Actualités
- École de Musique Interco. (Contacts)
- Bibliothèque de l'Ile-Bouchard (Horaires - Fonctionnement - ...)
- Cinémas (Liens vers les programmations)

Enfance - Jeunesse

- Inscriptions
 - Enfance 3 à 11 ans
 - Jeunesse 11 à 17 ans
 Dossier d'inscription - Règlement intérieur - Tarifs Fiche de réservations - Plannings d'activités - ...
- Petite enfance
 - Modes de garde : - Accueil individuel - Accueil collectif
- Transports scolaires
- REAAP - Parentalité (Planning des activités)

Informations

- Coordonnées (Adresse - Tél. - Mail de contact - Horaires d'ouverture - ...)
- Plan d'accès

Au quotidien

- Emploi (Lien vers site emploi en Touraine)
- Vie associative (Subventions 2018 - Contacts CCTV)

Environnement

- Ordures ménagères (Modalités de règlement)
- Déchèteries (Adresses - Horaires - ...)
- Termites (Subvention mode d'emploi)

Habitat

- Programme local de l'habitat
 - Trouver un logement
 - Conseils habitat
 - Aides au financement des travaux
 - Lutte contre l'habitat indigne et dégradé
 - Liens utiles
 - Contact service habitat

Suivez l'actualité de la CCTV en nos pages Facebook

- <https://www.facebook.com/CC.TouraineValDeVienne/>
- <https://www.facebook.com/culture.ccttv>
- <https://www.facebook.com/accueil.ados.ccttv/>

L'ENFANCE JEUNESSE EN 2017

Un service en constante évolution !

Dans la continuité de la politique de la CCTV, le service enfance jeunesse fait évoluer en permanence son offre de service avec la volonté de répondre au mieux aux besoins des familles.

C'est ainsi que depuis la rentrée de septembre, les enfants du Richelais peuvent profiter de la structure de Chaveignes désormais ouverte le mercredi.

8 lieux d'accueils sont ouverts les mercredis et vacances scolaires et répartis sur le territoire :



Ces structures travaillent en réseau pour proposer des projets d'animation construits autour d'une thématique commune à chaque période de vacances. Ces projets d'animation exploitent les ressources locales et les compétences des équipes pédagogiques.



En 2017, près de 600 familles ont bénéficié d'un accueil pour leur enfant ou leur ado. Au-delà des accueils en journée, la CCTV propose également

aux enfants de partir en séjour durant l'été. Ces mini-camps de 3 jours ont été plébiscités puisqu'ils ont rassemblé chaque semaine une cinquantaine d'enfants et une trentaine d'ados sur des destinations et des projets variés.

Cette année a aussi vu la naissance d'une Junior Association (la PAM des jeunes) créée à l'initiative du service enfance-jeunesse et d'un groupe de jeunes lycéens désireux de s'engager pour monter des projets ensemble. Après quelques actions menées avec succès (tournoi de Bubble Foot, vente de gâteaux, ...), nos jeunes soutenus

par la CCTV ont pu organiser un séjour d'une semaine à la découverte de la côte girondine.

2018 s'annonce elle aussi comme une année riche en projets puisque la CCTV reprendra l'accueil de loisirs de l'Île-Bouchard

en gestion directe à partir du 1^{er} janvier. Cela permettra de poursuivre le travail d'harmonisation entrepris sur le territoire et de proposer les mêmes conditions d'accueil pour toutes les familles de la CCTV quelle que soit leur commune de résidence.



Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Secrétariat Enfance Jeunesse

45 av du Gal de Gaulle

37800 SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES

Tél. : 05 47 65 6 15 - Email : secretariatsej@cc-tvv.fr

OFFICE DE TOURISME

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les offices de tourisme du Pays de Sainte-Maure-de-Touraine, du Pays d'Azay, du Pays de Chinon, du Bouchardais, du Val de l'Indre et du Pays de Richelieu ont fusionné pour ne former plus qu'un : l'office de tourisme Azay-Chinon Val de Loire.



Avec une représentation plus large, ce nouvel office peut promouvoir notre destination bien au-delà de ses frontières. Il compte désormais parmi les grands acteurs du développement touristique du département et de la région.

Son objectif est de satisfaire l'accueil, l'information des clientèles touristiques et des résidents, ainsi que la promotion touristique du territoire, afin d'accroître les retombées économiques, directes et indirectes liées à l'activité touristique et au développement culturel et patrimonial.

Pour ce faire, cette nouvelle structure a mis en place un ensemble de projets et de mesures dans des domaines variés : stratégie d'accueil, structuration de l'offre et commercialisation, stratégie numérique, événementiel. Parmi toutes les actions en cours ou à venir, citons seulement les plus parlantes :

- Le développement de l'accueil « hors les murs », c'est-à-dire dans les sites touristiques ou hébergements à forte fréquentation pour parler au plus grand nombre ;
- Le montage de produits clés en mains, associant hébergement, restauration et visites ;



©Office de tourisme Azay-Chinon Val de Loire

- L'élaboration de partenariats commerciaux avec par exemple la structure Tours Val de Loire Tourisme ;
- La création de plusieurs guides : hébergements et restauration, loisirs et découvertes et un magazine intitulé « Terres d'émotions » ;
- L'organisation de nombreuses manifestations dont par exemple les Estivales de Rando, festival de randonnées pédestres ;
- La proposition, par exemple, aux adhérents d'ateliers numériques de les aider à mieux gérer leur image sur le net...

Si vous voulez devenir adhérent ou simplement aller à leur rencontre, n'hésitez pas à pousser la porte de l'un des 3 sites d'accueil de l'office de notre territoire, à Richelieu place du marché, à Sainte-Maure-de-Touraine aux Passerelles, ou au kiosque de l'Île-Bouchard (en été).

Pour les contacter :

Tél. : 02 47 45 44 40 / 02 47 93 17 85

www.azay-chinon-valde Loire.com

ou par mail tourisme@azay-chinon-valde Loire.com

ÉCONOMIE

ANIMER LE TERRITOIRE !

Le service développement économique a pour missions principales d'animer le territoire en accompagnant les entreprises existantes, d'accueillir les porteurs de projets et d'aménager des infrastructures d'accueil pour les entreprises. Cependant une animation efficiente passe aussi par la mise en place de partenariats.

Ainsi, la CCTW s'apprête à signer avec la Chambre des Métiers d'Indre-et-Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Touraine deux conventions d'animation pour le territoire. L'objectif est de mettre en œuvre sur les deux prochaines années des actions conjointes et concrètes au profit des artisans et commerçants du territoire.

A la lumière des enjeux à venir, qu'ils soient propres ou non à un territoire rural comme le nôtre, plusieurs actions seront menées : sensibilisation autour de la transmission d'entreprise afin d'assurer la pérennité du tissu économique communautaire, accompagnement de jeunes entreprises dans leurs premières années d'existence et réalisation de diagnostics auprès des commerçants pour les aider à relever les défis liés notamment à l'avènement des nouveaux modes de consommation, ...



L'animation c'est aussi pouvoir s'appuyer sur des acteurs locaux et parmi eux, lorsqu'ils existent, les clubs ou groupements d'entreprises. Créée en 2013, l'association Forces Actives œuvre sur le Richelais et regroupe une trentaine d'entreprises. La CCTW souhaite que cette structure se fasse mieux connaître pour attirer d'autres chefs d'entreprises. L'intérêt premier étant pour le dirigeant de rompre son isolement en intégrant un réseau pour échanger et s'informer.

Contact Forces Actives : M. Jacky Dole (Président)

Tél. : 02 47 58 13 77 / mail : forcesactives37120@laposte.net

TAXE DE SÉJOUR

• Pourquoi une taxe de séjour ?

La taxe de séjour est applicable depuis le 1er janvier 2017 sur l'ensemble du territoire de la CCTV. Sa mise en place accompagne non seulement la volonté de développer l'attractivité et la fréquentation touristique du territoire, mais il s'agit également pour la collectivité d'un réel indicateur de suivi de fréquentation.

• Qui est concerné ?

Tous les hébergements proposés à la location touristique sont soumis à la taxe de séjour, quel que soit le mode de promotion et de commercialisation choisi (Office de Tourisme, centrales de réservation des labels et réseaux professionnels, agences immobilières, sites Internet). La taxe de séjour est collectée par les hébergeurs auprès de leurs clients pour toute nuitée effectuée dans un hébergement touristique à titre onéreux.

• Les plus pour l'hébergeur :

Simplicité, rapidité, économies, un outil de gestion (historique des déclarations, documents officiels...).

Tous les documents de référence... à portée de clic ! Sur la page d'accueil, vous trouverez tous les documents utiles : affiche d'information pour votre espace d'accueil, registre du logeur, notice explicative...

• Une question ?

Les services de la CCTV restent à votre entière disposition pour vous informer et vous accompagner dans la collecte, la déclaration et le reversement de la taxe de séjour.

Pour toute question, contactez-nous :

Par mail : tvv@taxesejour.fr

Par tél : 02 47 58 12 24 ou 02 47 58 16 67

La déclaration d'ouverture d'un meublé ou d'une chambre d'hôtes est obligatoire.

Toute personne qui offre, en location permanente ou saisonnière, une ou plusieurs chambres meublées situées chez l'habitant ou un meublé doit en faire la déclaration préalable auprès de la mairie de la commune où se trouve la location. Celle-ci peut être effectuée par voie électronique, lettre recommandée ou dépôt en mairie et doit faire l'objet d'un accusé de réception.

Cette déclaration indique l'identité du déclarant, l'identification du domicile, le nombre de chambres mises en location, le nombre maximal de personnes susceptibles d'être accueillies et les périodes prévisionnelles de location.

Les formulaires de déclaration :

- Chambres d'hôtes : CERFA n°13566*02

- Meublés de tourisme : CERFA n°14004*02

• Déclarez et payez en ligne !

<https://tvv.taxesejour.fr>



LE LOGEMENT TEMPORAIRE POUR LES JEUNES

Lors de l'élaboration des Programmes Locaux de l'Habitat des anciennes CC, il est apparu un besoin de développer une offre d'hébergement plus large pour les jeunes en apprentissage, en contrat d'alternance, les saisonniers et les stagiaires. Effectivement, les logements dont dispose la CC ne répondent pas à la demande. L'objectif est de développer une offre de proximité en s'appuyant sur le parc de logements privés. Les bailleurs sociaux sont également saisis sur la thématique. Au-delà d'apporter une réponse au cas par cas il est question de faciliter les conditions de transmission du savoir des artisans locaux et plus largement des entreprises.

Aussi, courant janvier, les entreprises du territoire seront sollicitées pour remplir une enquête « les Jeunes et les Professionnels » afin de quantifier et de qualifier leurs besoins. Une rencontre leur sera

dédiée afin de permettre une restitution des données recueillies. Un réseau de partenaires, composé de Jeunesse et Habitat, la Mission locale, les antennes de la Maison de l'emploi..., est déployé afin de soutenir cette opération.

Contact :

Mme Cynthia DIEU-COURRÈGES

02 47 97 22 85 – habitat@cc-tvv.fr



DES ÉQUIPEMENTS POUR L'ATTRACTIVITÉ ET L'ACCUEIL DU TERRITOIRE

La CCTW gère et entretient plusieurs équipements sportifs qui sont mis à la disposition d'associations, clubs et écoles du territoire pour des utilisations régulières, par convention :

- Le complexe de la Manse à Sainte-Maure-de-Touraine (gymnase avec gradins de 260 places et dojo) ;
- Le gymnase Marie-Amélie LE FUR à Nouâtre ;
- Le complexe Michel JOLIT à L'île-Bouchard (gymnase, salle de tennis de table, dojo).

La CCTW conventionne également avec le Département d'Indre et Loire et le collège du Puits de la Roche pour l'utilisation du gymnase de Richelieu par les associations sportives Richelaises.

Afin de renforcer l'attractivité du territoire et homogénéiser la répartition des équipements sportifs, la construction d'un gymnase



communautaire sur le Richelais figure parmi les grands projets à venir de la CCTW.

Détail de l'utilisation des équipements pour l'année 2017/2018 (créneaux réguliers) :

	Complexe de Sainte Maure	Gymnase de Nouâtre	Complexe de L'île Bouchard	Gymnase du collège de Richelieu (propriété CD37)
Associations	15	6	13	6
Nombre d'utilisateurs	950	650	780	300
Ecoles/collèges	4	4	8	NC
Nombre d'enfants	940	310	460	NC
Total utilisateurs	1 890	960	1 240	300

La commission sport doit étudier la possibilité de mettre en place un système de transports pour que toutes les écoles du territoire puissent avoir accès aux équipements sportifs à partir de la rentrée 2018.

Renseignements : 02 47 58 12 24 – sport.tourisme@cc-tvv.fr

Dans le cadre de l'optimisation de notre accueil téléphonique, la CCTW a mis en place un numéro de téléphone unique pour l'intégralité des services de la communauté de communes.

Désormais, lorsque l'utilisateur appelle au **02 47 97 03 26**, un serveur vocal lui indique les touches à actionner pour être mis en relation avec le service compétent.



La technologie choisie est un serveur en ligne, modulable et évolutif sans frais, afin d'accompagner les évolutions futures et fournir le meilleur service aux usagers.



Prochains spectacles :

Smile of Gospel

Samedi 27 janvier - 20h30 - Le Cube - Panzoult

Tartuffe, je vous le raconte en 5 actes !

D'après Molière, de et par Nolwenn Jézéquel
Compagnie WonderKaline

Vendredi 2 février - 20h30 - Pôle culturel - Antogny-le-Tillac

Apostrophes

Intime compagnie

Vendredi 23 février - 18h et 21h - La Barbotterie - Marigny-Marmande

Réservations au 02 47 65 66 20 / 02 47 58 13 62